Les députés votent la suspension des peines de prison pour les femmes enceintes

06/06/2014 à 9h49

L'Assemblée nationale a largement voté dans la nuit en faveur de la suspension des peines de prison pour les femmes enceintes, sur une proposition des radicaux de gauche dans le cadre de la réforme pénale.

L'amendement porté par Alain Tourret qui a été adopté stipule que la justice doit prendre "toutes les dispositions utiles afin qu'aucune femme enceinte ne puisse être placée ou maintenue en détention au-delà de la douzième semaine de grossesse", hors des cas de crimes et de délits commis contre les mineurs. […]

Morandini